VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un beau morceau de terre

AVENUE TULANE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1903 et signé le 29 juin 1903, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Julie Kheran Sr. vs Thomas E. Lynch No 77,[illegible] du dossier de la dite Cour, comme il est amendé par un décret de l'Hon. Cour Suprême, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les avenues Tulane et Carondelet et les rues Liberté et Howard, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane à 97 pieds 10 pouces de largeur sur la ligne du fond, sur 191 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces profondeur sur la ligne la plus près de la rue Liberté le tout plus ou moins, ensemble l'amélioration d'après le plan par J. F. Nolan, date le 29 octobre 1883, annexé à un acte perdevant C. T. Soniat, notaire public, le 6 décembre 1883. Les bâtisses et améliorations sur ce terrain appartiennent au défendeur excepté la bâtisse à deux étages en briques dans le fond et sur le côté le plus près de la rue Liberté. La dernière bâtisse nommée ci-dessus seule amélioration qui sera vendue avec le terrain.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant 7,0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente perdevant Bussière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlin, avocat du plaignant.

D. J. Dowers, avocat du défendeur.

29mai—29—juin 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un joli cottage simple en bois,

No 1931 Avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugem rendu le 18 mai 1904, et signé 24 mai 1904, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mlle Eugenia Meran vs. George S. Lacey, Jr, No 72,664 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Le joli cottage simple à un étage en bois avec deux étage dans le fond, No 1931 avenue Cleveland, contenant galeries, 8 chambres, etc., dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Canal, Prieur et Roman. Le lot de terre est désigné par le No 23 de l'îlet No 26, borné comme il est ci-dessus mentionné d'après le plan de Cesnier, architecte, daté le 1er septembre 1844, déposé en l'étude d'Octave De Armas notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Le dit lot mesurant d'après le dit plan 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est dans un bon voisinage, près de tous les agréments et forme une jolie résidence ou un placement payant. Conditions: Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente perdevant Peter Stiffi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Morgan, Jr.

C. G. Gill, avocats.

29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente Propriété de Commerce et de Placement.

Près du Grand Centre Commercial des Affaires.

Le Marché de la rue Neuvième.

Succession de Mme Carl Kummel.

No 73,107 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet, JEUDI, le 9 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 4 mai 1904, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, située dans la paroisse de Livingston, État de la Louisiane, à savoir—

1° La nord 1/2 section fractionnelle 22, contenant 316.83 acres.

2° Les lots 1 et 2 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 et S. E. 1/4 et S. E. 1/4 de la section N. E. 1/4 21, contenant 173.84 acres.

3° 1/2 O. de la N. O. 1/4 et N. E. 1/4 du S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119.80 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22, et le lot 8 de la section fractionnelle 23, contenant 122.28 acres.

5° Les lots 3, 4 et 5 de la section 23, contenant 125.80 acres.

6° S. 1/2 de la section 25 contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section 28 contenant 267 acres.

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 23, sur le "East Fork" du Bayou Barbary, 10.50 acres dant l'extrémité sud de la section 39.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42, connu comme la "Demar Place" dans "T. 8 S. R. E."

Conditions—10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson, Walton & Pierson, Branch E. Miller, avocats.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

J. L. Onorato.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

1786 Acres de Terre dans la Paroisse de Livingston.

Succession de James Clark.

Mme Alice Lee McCoy et als vs L. Z. Gowers.

No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mai 1904, et signé le 13 mai 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, située dans la paroisse de Livingston, État de la Louisiane, à savoir—

1° La nord 1/2 section fractionnelle 22, contenant 316.83 acres.

2° Les lots 1 et 2 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 et S. E. 1/4 et S. E. 1/4 de la section N. E. 1/4 21, contenant 173.84 acres.

3° 1/2 O. de la N. O. 1/4 et N. E. 1/4 du S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119.80 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22, et le lot 8 de la section fractionnelle 23, contenant 122.28 acres.

5° Les lots 3, 4 et 5 de la section 23, contenant 125.80 acres.

6° S. 1/2 de la section 25 contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section 28 contenant 267 acres.

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 23, sur le "East Fork" du Bayou Barbary, 10.50 acres dant l'extrémité sud de la section 39.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42, connu comme la "Demar Place" dans "T. 8 S. R. E."

Conditions—10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson, Walton & Pierson, Branch E. Miller, avocats.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

J. L. Onorato.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN ILET DE TERRE

Dans le Troisième District.

En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée W. H. Howcott vs Pedro Arambido, dossier No 72,629, ledit jugement rendu le 20 avril 1904, et lu et signé en cour ouverte le 26 avril 1904, J. L. Onorato, Encanteur, est ordonné de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 7 juin, 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain ilet de terre situé dans le troisième district de cette ville, borné par les rues Arts Musique, Vertu et Magistrat portant autrefois l'ilet No 139 Faubourg Franklin, maintenant portant l'ilet No 1322, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, étant la même propriété dans laquelle ledit W. H. Howcott acquit par achat une moitié d'intérêt indivis, par acte passé pardevant H. Garland Dupré, notaire de cette ville, le 30 avril 1903, et enregistré dans le bureau des transferts dans cette paroisse dans le livre 191, folio 328, ledit ilet mesurant 309 4 aux rues Magistrat et Vertu et 319 10 7 sur les rues Musique et Arts, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et payer pour l'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire, un dépôt de 20 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO

Encanteur et agent de Propriété Foncière,

303 rue Baronne.

7 mai—7 8 15 22 29—juin 5 7.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

—:0:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 739-41 RUE ELMIRE, Coin Dauphine,

UN EMPLACEMENT D'AFFAIRES ET RESIDENCE,

ET Nos 3425-27 RUE DAUPHINE,

UN JOLI COTTAGE DOUBLE.

A L'ENCAN.

A la Bourse, 311 rue Baronne, MARDI, le 21 juin, à midi.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile District, Paroisse d'Orléans Division C, dans l'affaire de la succession d'Ernest F. Peters, Dossier No 73,457, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 21 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après décrite:

1— Une certaine portion de terre, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Elmire, Dauphine, Congress et Royale, laquelle portion de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Elmire sur soixante-deux pieds dix pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et est désignée par la lettre A sur un plan fait par O. de Armas, député voyer de ville, daté le 6 avril 1883 et annexé à l'acte d'achat en ceci ci-après mentionné, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters par achat de Mlle M. Valtz par acte exécuté pardevant C. Drouet, ancien notaire en cette ville, le 7me jour d'avril 1883, et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette ville dans le livre 119, folio 16.

Les améliorations portent les numéros municipaux 739-41 rue Elmire, formant l'encoignure de la rue Dauphine.

2— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Elmire et Désiré, sur un plan du Faubourg Montreuil, fait par L. Surgi, ingénieur civil, daté le 26 février 1850 et déposé dans le bureau du shérif de cette paroisse pour référence et mesurant, d'après ledit plan, trente pieds sept pouces de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent pieds. Etant la même propriété qui fut acquise par le défunt E. F. Peters, par achat de la Veuve Otto H. Rohe, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 13me de janvier 1890 et enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse, dans le livre 161, folio 201.

Les améliorations portant les numéros municipaux 3425-27 rue Dauphine.

Condition—Comptant; les acquéreurs devant payer les taxes de 1904 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et déposer dix pour cent de leur enchère, comme d'habitude, entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des dits acquéreurs.

J. L. ONORATO.

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, bureau 303 rue Baronne.

P. A. Ducros, avocat. 21 mai—21 22 29—juin 5 12 19 21

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en Bois à Deux Etages,

717 rue Baronne, entre les rues Girod et Julie.

Succession de Julia Ware, John B. Ware et Joséphine Ware.

No 69,921—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, 9 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 mai 1904, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, et avec le consentement du co propriétaire, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, désigné par la lettre C et mesurant 25 pieds, 4 pouces de face à la rue Baronne, par 96 pieds, 3 pouces, 3 lignes de profondeur, d'après le plan de Hunter Stewart, député voyer de ville, le 13 janvier 1890, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 717 rue Baronne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en douze mois avec 8 pour cent d'intérêt par an, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1904 au dessus et en plus du prix de l'adjudication: 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8mai—8 15 22 29—juin 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

1786 Acres de Terre dans la Paroisse de Livingston.

Succession de James Clark.

Mme Alice Lee McCoy et als vs L. Z. Gowers.

No 69,472—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 9 mai 1904, et signé le 13 mai 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, située dans la paroisse de Livingston, État de la Louisiane, à savoir—

1° La nord 1/2 section fractionnelle 22, contenant 316.83 acres.

2° Les lots 1 et 2 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 et S. E. 1/4 et S. E. 1/4 de la section N. E. 1/4 21, contenant 173.84 acres.

3° 1/2 O. de la N. O. 1/4 et N. E. 1/4 du S. O. 1/4 de la section 21, contenant 119.80 acres.

4° La fraction S. 1/2 de la section 22, et le lot 8 de la section fractionnelle 23, contenant 122.28 acres.

5° Les lots 3, 4 et 5 de la section 23, contenant 125.80 acres.

6° S. 1/2 de la section 25 contenant 279 acres.

7° Les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de la section 28 contenant 267 acres.

8° La section fractionnelle 15 contenant 185 acres.

9° 47 acres de la section 23, sur le "East Fork" du Bayou Barbary, 10.50 acres dant l'extrémité sud de la section 39.

10° 50 acres dans l'extrémité sud de la section 39.

11° 100 acres dans la section 42, connu comme la "Demar Place" dans "T. 8 S. R. E."

Conditions—10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph F. Walton, notaire, aux frais des acquéreurs.

Pierson, Walton & Pierson, Branch E. Miller, avocats.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

J. Paul Hecker.

—o—

Succession de George Finwick.

No 73,058—Cour Civile de District, Division C.

PROPRIETE DU Deuxième District.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 730 rue Commune, JEUDI, le 2 juin 1904, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, conformément à un ordre daté et signé le 25 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 10 et 11 dans l'ilet 442, borné par l'avenue Ursulines, les rues St John, Rendon, St Philippe et Hagan, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No 10 mesurant 40 pieds 3 pouces 6 lignes de face à l'avenue Ursulines, quatre pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue St John, sur une profondeur sur le côté du lot No 19 de 103 pieds 0/2 et 100 pieds de profondeur sur la ligde de côté du lot No 11, et une largeur dans le fond de 15 pieds 5 pouces; et le lot No 11 mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à l'avenue Ursulines sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec lien de vendeur et privilège, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, l'acquéreur assumant les taxes pour l'année courante, 1904 et faisant un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Ker, avocat.

1 mai—1 8 15 22 29—juin 2

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

La Bâtisse en bois à deux étages

OCCUPEE PAR UNE

Buvette, épicerie et résidence,

1742 rue des Français,

A L'ENCOIGNURE DE LA RUE ROMAN.

Le Joli Cottage Double

1822 et 1824 rue des Français, entre les rues Roman et Prieur.

BONS LOTS A BATIR,

Rue des Français, entre les rues Roman et Derbigny.

Mary Uhle vs August Uhle et a.s.

No 72,521 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet,

MARDI LE 14 JUIN 1904,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 avril 1904, et signé le 11 avril 1904, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 21 avril 1904, pardevant Fred Adolph, notaire. Ledit ordre étant signé le 28 avril 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 8 et 9 dans l'ilet borné par les rues Français, Roman, Touro et Derbigny, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages, occupée comme une épicerie, buvette et résidence, connue comme le No 1742 rue des Français et contenant buvette et épicerie, 9 chambres, vestibule, chambre à bain, galerie, entrepôt, citerne, hangar, etc., un splendide emplacement pour le commerce dans un bon voisinage.

2° Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District, désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par les rues des Français, Touro, Roman et Prieur, sur un devis annexé à un acte passé pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 15 octobre 1889, lequel lot mesurant 32 pieds de face à la rue des Français par 154 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur, les améliorations comprennent un joli cottage double retiré de la banquette avec grillage en fer sur le devant, désigné par les Nos 1822 et 1824 rue des Français et contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc.

3° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 773, borné par les rues Français, Roman, Derbigny et Champs Elysées, désigné par la lettre B, sur un devis de J. A. D'Hémecourt, daté le 16 octobre 1869, annexé à un acte passé pardevant Joseph Coen, ancien notaire, le 27 juin 1870, lequel lot mesurant 36 pieds 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Français sur 106 pieds 7 pouces de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a à des termes de crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs avec 7 pour cent d'intérêt de la date de la rente garanti par lien de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles et coutumières telles que confession de jugement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès mettant de côté toute estimation, etc. l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs.

F. J. Dreyfous.

Buck, Walshe & Buck, avocats.

14 mai—14 15 22 29—juin 5 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Résidence en bois à deux étages,

1430 rue Baronne, entre les rues Thalie et Melpomène.

John T. Fogarty et als vs Joseph E. Fogarty et als.

No 72,570—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 5 mai 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1430 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Thalie, Carondelet et Melpomène, désigné par le No 2 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 22 novembre 1854, déposé pour référence en l'étude de A. B. Bienvenu, ancien notaire en cette ville comme plan No 19, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces 6 1/3 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 121 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 6 pieds de largeur commune audit lot et autres, d'après le dit plan, et aussi agréablement à un plan ou certificat d'arpentage fait par J. A. D'Hémecourt, voyer, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 13 août 1870.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en 1 ou 2 ans, à l'option de l'acquéreur la portion de crédit s'il y en a devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, l'acquéreur assumant en plus et au-dessus du prix de son enchère les taxes de 1904, et payant 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication que l'acte de vente avec toutes les clauses usuelles de sécurité tel que 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, l'acte de vente devant être assuré par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles, terrains vacants et cottages simples à Alger progressiste.

Emplacement d'affaires, No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de l'avenue Pélican.

Magasin et résidence, avenues Pacifique et Pélican.

Magasin, cottages doubles:

Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre les rues Pélican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre les rues Pélican et Thayer.

245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pélican.

Avenue Pélican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants:

Trois lots dans l'ilet borné par les avenues Pacique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple, No 243 avenue Pacifique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer.

Succession de Thomas J. Kennedy.

No 73,160, Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STOUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pélican et est composé du tout du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont connues comme No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de l'avenue Pélican, comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin, buvette, grand entrepôt à deux étages, etc., vestibule, veranda et quelques 11 chambres, chambre à bain, citernes, etc., le tout en splendide état, neuf au bail de la buvette expirant le 24 février 1905 à $15 par mois.

2— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique et la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque côté, toit couvert en ardoises, citerne, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11.00 par mois par côté.

3— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer, l'avenue Pélican et est désigné par la lettre C sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pélican, et ayant une façade de 35 pieds 8 pouces et 7 lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprenant un bon cottage double Nos 233 et 235 avenue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, a un toit couvert en ardoises, 5 chambres citerne, hangar, etc., de chaque côté, retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue pour $11 par mois de chaque côté.

4— Deux certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 41, nouveau plan de ville, borné par les rues Elmire et l'avenue Pacifique, l'avenue Pélican et la rue Alix, et désigné comme lots Nos un et deux de l'ilet No 9, maintenant ilet No 41, borné comme il est dit ci-dessus, d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds 8 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pélican, entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangars citerne, etc., contigues au ci-dessus, et faisant face à l'avenue Pélican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc., la propriété est maintenant occupée.

5— Trois certains lots de terre, située dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 42, borné par les l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pélican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property," par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 déposé en l'étude d'Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A, B et C, sur un devis par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juillet 1895, annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy, à Mme Margaret Donely, dans le bureau de James J. Wonife, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre sont de la arriéré portion des lots Nos un et quatre, acquis par le défunt John Kennedy, pardevant Henry P. Dart le 24 août 1892, esdits lots A, B et C sont contigus et les lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à l'avenue Pélican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de face à l'avenue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6— Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 42, bornés par les avenues Pacifique, Elmire et Pélican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf, sur ledit plan, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican.

Le lot No 18—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade, salon, trois chambres à coucher, cuisine, portique sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12.00 chaque côté.

Le lot No 19—Les améliorations comprennent un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises, No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade, chambre à bain, office, etc., en bonnes conditions et se louant $15.00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossée, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—:0:—

Au même moment et endroit il sera vendu tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé les Etats-Unis de l'Amérique vs Irena Brooks, femme de Chris. Harris et als No 13,132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites, les produits desquels ont été par ordre de Cour, déposés dans l'enregistrement de la Cour, pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défendantes. Les produits ainsi déposés se montant à cinq cents dollars dont ledit intérêt "décroissant".

Deuxièmement: Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé Etats-Unis d'Amérique versus David Jackson et als, No 13,131 du dossier de la Cour des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites les produits desquelles ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes, les produits ainsi déposés s'élevant à onze cent dollars et l'intérêt dudit défunt en ceci.

Conditions—Comptant. Les actes de vente, pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur, 10 0/0 comptant, exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois couvert en ardoises,

Dans une localité excellente comme location.

Nos 410-412 rue Philip, entre les